

ABONNEMENT.

Saumur.
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 DÉCEMBRE 1884.

Chronique générale.

La Chambre a voté, nous ne disons pas discuté, le budget des recettes ; mais vu l'heure avancée, le budget n'a pu être porté au Sénat.

On n'a discuté un instant qu'un impôt à lever sur les congrégations dissoutes. Le baron de Mackau a vainement protesté au nom du droit et de la justice contre une pareille iniquité, qui viole le principe de l'égalité devant l'impôt. Il n'y avait rien à espérer d'une Chambre décidée à ne rien entendre ; cet impôt a été voté par toutes les gauches.

Le Sénat maintenant n'a plus que sept jours pour examiner et voter le budget : c'est une tactique. On veut pouvoir le rendre responsable des douzièmes provisoires, si cette mesure est nécessaire ; et pourtant en bonne justice c'est au gouvernement et à la Chambre que doit incomber cette responsabilité.

Si le Sénat doit voter les yeux fermés et les bouches closes, franchement c'est inutile de lui présenter le budget ; autant stipuler qu'il ne sera voté que par une seule Chambre.

S'il veut discuter, le temps matériel lui manque.

Voilà ce que le bon sens oblige à constater.

Nous espérons pourtant qu'il trouvera moyen de rétablir le crédit pour les chapitres diocésains et de supprimer cet odieux impôt frappé sur les congrégations qui ne doivent pas payer plus que les autres citoyens.

Comme les députés veulent partir, ils ne chicaneront pas une seule minute, et s'inclineront sans soulever de conflit. Du reste, M. Jules Ferry ne tient pas à recourir aux douzièmes provisoires ; et comme il commande à sa majorité, aussi bien qu'un chef

de cirque à ses bêtes, il saura bien lui imposer le budget reformé par le Sénat. La majorité acceptera tout sans murmures, comme il convient à un manège bien dressé.

LE SCRUTIN DE LISTE.

Les élections partielles qui seront rendues nécessaires par la nomination d'un certain nombre de députés comme sénateurs, le 25 janvier prochain, sont subordonnées au vote du projet de loi relatif au scrutin de liste.

Si le scrutin de liste est voté avant l'expiration du délai légal de trois mois accordé pour procéder à ces élections, celles-ci n'auront pas lieu ; dans le cas contraire, ces élections devront avoir lieu.

Les vacances de sièges à la Chambre se produiront le 25 janvier à l'occasion des élections sénatoriales. Il faudra donc que la loi sur le scrutin de liste soit promulguée entre le 25 janvier et le 25 avril, pour qu'il n'y ait pas lieu de remplacer à la Chambre les députés élus sénateurs. En ce cas, la Chambre resterait incomplète jusqu'au jour de son renouvellement intégral.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS.

On sait que la Chambre avait renvoyé à la commission du budget un amendement de M. Lockroy tendant à affecter un crédit de 2 millions à l'augmentation du traitement des instituteurs.

Le ministre de l'instruction publique a été entendu par la commission. M. Fallières a déclaré que, le conseil des ministres n'ayant pas encore délibéré sur cette question, il ne pouvait sortir du terrain sur lequel le gouvernement s'était placé lors de la discussion de la loi complémentaire sur l'enseignement primaire.

A ce moment le gouvernement avait obtenu de la Chambre que l'augmentation du traitement des instituteurs fût ajournée par des considérations budgétaires.

Le ministre a ajouté que lorsqu'il avait tout récemment accepté les réductions que

la commission avait fait subir à son budget, ce n'était pas pour que ces économies puissent être employées à d'autres services.

Quant à l'emploi du crédit de 2 millions, le ministre a dit qu'il ne serait pas tout à fait suffisant pour permettre d'accorder une augmentation de 400 fr. aux vingt et quelques mille instituteurs titulaires et institutrices ou adjoints et adjointes de la dernière classe.

Après le départ du ministre, la commission a voté un crédit de onze cent cinquante mille francs pour augmenter de 400 fr. en 1885 le traitement des instituteurs et institutrices titulaires de dernière classe.

PROCÉDÉS OPPORTUNISTES.

Voici un incident qui, au premier abord, semble être d'un ordre particulier et ne toucher qu'à des intérêts privés :

Jeudi, a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires du journal républicain le *XIX^e Siècle*, laquelle a voté la liquidation de la société.

Or, cette affaire, sous les apparences d'une affaire financière et industrielle, est tout bonnement une affaire politique dans laquelle s'est compromis le gouvernement.

Le *XIX^e Siècle* est un journal dont le directeur, écopé comme celui d'une autre feuille républicaine, le *National*, a lâché la politique opportuniste et se permet de dire au gouvernement de M. Ferry ses vérités.

Donc le gouvernement jura de démolir le *XIX^e Siècle*.

On mit, pour cela, en campagne deux députés opportunistes qui sont actionnaires dudit journal.

Ces deux compères de M. Jules Ferry, les sieurs Guichard et Liouville, manœuvrèrent sourdement pour s'emparer de la majorité des actionnaires afin de débarrasser du redoutable M. About le gouvernement de leur cœur.

Ces compères y sont allés avec tant d'ardeur qu'ils ont oublié — eux législateurs — qu'ils faisaient une chose illégale.

M. About a fait immédiatement opposi-

tion au vote de l'assemblée générale, lequel vote est en contradiction avec les statuts de la société.

Le directeur du *XIX^e Siècle* est, en effet, gérant - statuaire d'une société en commandite ; et la commandite est un contrat bilatéral que ni les commanditaires ni le gérant ne peuvent rompre que d'un commun accord ou par autorité de justice.

Le vote provoqué par les deux députés est nul ; et, si le gouvernement veut tuer le *XIX^e Siècle*, il faudra aller devant les tribunaux.

Et, là, M. About, lequel a bec et ongles pour se défendre, aura une magnifique occasion de faire connaître au public les procédés de la coterie politique qui va essayer, en 1885, de surprendre encore une fois le suffrage universel.

LE GRAND-PRIX DE PARIS.

La commission du budget du conseil municipal de Paris a repoussé, à égalité de voix, la subvention de la Ville pour le Grand-Prix de Paris.

LA DÉSFFECTATION DU CHAMP-DE-MARS.

Les négociations déjà entamées avec l'autorité militaire permettent d'affirmer que le ministre de la guerre est disposé à consentir à la désaffectation du Champ-de-Mars, afin de permettre de conserver, à titre définitif, le bâtiment principal de la future Exposition universelle.

LE SIÈGE DE M. EUG. PELLETAN.

Conformément à la loi nouvelle, on a procédé vendredi au tirage au sort du département qui devra bénéficier du siège d'inamovible qui était occupé par M. Eugène Pelletan et qui est supprimé par le fait qu'il devient vacant.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, c'est la Vienne qui a été appelée à recueillir ce siège. Ce département n'a actuellement que deux

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VIII

UN HUISSIER DE VIEILLE ROCHE (suite).

Le nouveau venu, frisé, pompadé, ganté de frais, l'air joyeux et de bonne humeur, s'approcha de la cheminée et leva légèrement le pied droit autant pour se chauffer que pour faire valoir l'élégance de sa bottine.

C'était ou plutôt ce devait être un huissier moderne, aux fines moustaches et à la belle chevelure, méprisant les antiques usages de la corporation et modifiant jusqu'aux vieilles formules traditionnelles pour les remplacer par des formules plus jeunes, plus variées. Aussi ne devait-il pas se plaire à Durtal ; il n'acheta pas l'étude de M. Robain et s'en alla au bout d'un mois chercher fortune au Mans.

Quelques instants après, les trois hommes de loi et M^{me} Robain étaient assis à la petite table et com-
 mençaient une partie carrée. M. Robain paraissait

d'excellente humeur et la chance le servait : tous les atouts lui venaient en main.

— Je marque le roi ! s'écriait-il joyeusement. Abattez vos cartes ! voici la dame, le valet, l'as d'autout !

— Cristi ! disait le père La-Saisie, non sans un peu d'humeur, vous avez de la chance, patron !

— Vous devez être malheureux en ménage, reprenait en riant le jeune homme ; car, vous connaissez le proverbe : Heureux au jeu....

— Malheureux en ménage ? c'est cela que vous voulez dire, monsieur Mauduit ? demandait Eugénie. Mais dites-moi, est-ce pour cela que vous ne vous mariez pas ?

— Allons, ma femme, pas d'indiscrétion et donne les cartes.

M^{me} Robain se tut à regret. Elle aurait voulu une autre histoire sur ce Rouget dont tout le monde parlait.

Tout à coup un violent coup de sonnette retentit. Les quatre joueurs relevèrent la tête ; M. Robain regarda sa femme d'un air qui voulait dire :

— Attendez-vous quelqu'un ?

Mais M^{me} Robain fit signe qu'elle n'avait invité personne.

— Qui diable sonne chez moi à pareille heure ? dit enfin l'huissier.

— C'est peut-être un client, observa le père La-Saisie en se levant pour aller ouvrir.

— Je n'aime pas qu'on me dérange le soir, dit M. Robain en prenant un air grave. Et ce coup de sonnette ne présage rien de bon.

La-Saisie rentra au salon :

— C'est un gros paquet pour vous, patron ; il vient du parquet.

— Mais je ne suis pas de semaine ! qu'on aille chez mon confrère, il est plus jeune que moi... pour ce qu'on gagne avec les significations du parquet !...

— On est allé chez votre confrère, reprit La-Saisie, avec une petite moue, mais il paraît qu'il est malade.

— Ah ! le pauvre homme, dit Eugénie. J'irai le voir demain. Puisque votre confrère est malade, monsieur Robain, il faut le remplacer. Mais voyez donc ce dont il s'agit.

— Vous permettez, messieurs ? demanda gravement M. Robain.

— Comment donc ! s'écria le vieux clerc ; c'est de la procédure !

— Oui, dit M^{me} Robain en riant, pendant que son mari décachait le gros paquet ; avant tout, la procédure et les exploits, n'est-ce pas, monsieur La-Saisie ?

A mesure que M. Robain parcourait les pièces qui lui étaient adressées, son visage devenait de plus en plus grave, ses sourcils se fronçaient. Un grand silence se fit dans le petit salon ; tout le

monde avait les yeux fixés sur ceux du patron. Celui-ci, évidemment préoccupé, se leva enfin et vint s'adosser à la cheminée, tenant toujours ses papiers en main. On voyait plusieurs grandes affiches qui tombaient jusqu'à terre.

— Où sont mes lunettes, ma femme ? demanda M. Robain.

— C'est donc grave ? hasarda timidement M^{me} Robain, qui connaissait les habitudes de son mari.

— Oui, répondit l'huissier en posant ses belles lunettes sur son nez, et en reprenant sa lecture.

Le silence régna de nouveau pendant dix minutes ; les joueurs s'étaient levés et attendaient que M. Robain voulût bien leur faire une communication. Le père La-Saisie se frottait les mains. Il flairait quelque belle affaire. Son instinct ne le trompait jamais.

— Grave ! grave ! dit enfin M. Robain, en enlevant solennellement ses lunettes.

— Qu'est-ce que c'est, mon ami ?

— C'est ce pauvre diable de Rouget.

— Eh bien ?

— Eh bien ! c'est fini.

— Fini ? Quoi ? Que veux-tu dire ? Il est arrêté.

— Oh ! si ce n'était que cela !

— Il a été tué ?

— Non, mais il ne vaut guère mieux.

— Dites-nous ce dont il s'agit, monsieur Robain, je vous en prie, demanda M. Mauduit.

sénateurs; la loi du 9 décembre lui en a attribué éventuellement un troisième qu'il acquiert aujourd'hui.

On annonce comme très-prochaine la démission des préfets de la Sarthe et de l'Aude qui vont présenter leur candidature aux élections prochaines.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

L'ABANDON DE FORMOSE.

On annonce de divers côtés que le gouvernement serait actuellement disposé à renoncer à l'occupation provisoire de Formose, pour concentrer au Tonkin tous les efforts du général Brière de l'Isle et de l'amiral Courbet.

Le corps expéditionnaire, augmenté des renforts qui viennent d'être expédiés dans l'Extrême-Orient, et des troupes de débarquement destinées à l'amiral Courbet suffirait à nettoyer le Delta des pirates qui l'infestent et à occuper toutes les places fortes désignées dans la convention du Tien-Tsin.

A qui demandera-t-on compte alors de tout le sang versé et des millions dépensés pour cette occupation abandonnée aujourd'hui?

Les dernières attaques des Chinois contre nos troupes au Tonkin inspirent aux XIX^e Siècle les réflexions suivantes :

« Qui donc avait prétendu, il y a quelques jours à peine, que nous étions absolument maîtres de nos mouvements dans le Delta? Il est temps que les renforts arrivent aussi bien à Kelung qu'au Tonkin. Voilà la vérité toute nue. »

Quand nous disions, il y a un mois, que nous étions bloqués partout, que notre autorité au Tonkin ne s'étendait pas au-delà de la portée de nos canons, nous avions donc raison. Voilà un journal républicain qui avoue la nécessité immédiate des renforts, et qui en même temps convainc le gouvernement de mensonge.

Le ministère, en effet, a toujours déclaré à la tribune que nous étions absolument libres de nos mouvements dans le Delta du Tonkin : et aujourd'hui il est prouvé par les derniers combats que les troupes chinoises sont partout et battent la campagne autour de nos troupes.

ÉTRANGER

ATTENTAT CONTRE LE CZAR

On mande de Saint-Petersbourg qu'à l'occasion de la récente fête des chevaliers de l'ordre de Saint-Georges, un attentat avait été organisé contre le Czar.

Les conspirateurs avaient dévié les rails sur la ligne de Catchina à Saint-Petersbourg, dans le but de faire dérailler le train impérial.

A l'endroit choisi pour l'exécution de ce

Vous nous mettez sur le gril.

— C'est que je ne sais trop si je dois vous faire ce soir une telle communication?... Cependant, on ne me recommande pas le secret. D'ailleurs, c'est pour demain matin. Je puis donc tout vous dire; ou plutôt, je vais vous lire une partie des pièces que je viens de recevoir, dans l'ordre où je les ai lues moi-même. Pauvre Rouget!

— Mon Dieu! je suis toute saisie, dit M^{me} Robain.

— Assesyez-vous, messieurs!

Tout le monde s'assit. L'officier ministériel reprit une seconde fois ses lunettes et, au milieu d'un profond silence, commença sa lecture.

— Voici, dit-il d'abord, la première pièce. C'est la lettre d'envoi de M. le commissaire de police. Elle est très-bien :

« A M. Robain, huissier

» Monsieur,

» Votre confrère, M. X..., étant indisposé, j'ai l'honneur de vous envoyer les pièces importantes que je viens de recevoir moi-même du parquet de la Cour d'Angers. Vous trouverez ci-jointes les recommandations expresses de M. le Procureur général ou de l'un de ses substituts, ce qui revient au même. Je sais, monsieur, que les significations dont vous êtes chargé ne sont pas sans offrir quelque danger. Le malfaiteur dont la Cour d'Angers vient de faire justice est, dit-on, capable

crime, on a trouvé une sentinelle assassinée. A proximité du corps inanimé de ce soldat gisait une clef à vis. Cet instrument a été reconnu comme ayant appartenu à un cantonnier qui a disparu depuis le jour de l'attentat.

La dépêche qui donne ces détails ne dit pas à quelles circonstances heureuses on doit l'avortement de ce nouveau crime.

En même temps, on écrit de Moscou que la police a découvert, sur la voie ferrée, près du terrain occupé par l'Exposition industrielle, le cadavre horriblement mutilé d'un individu inconnu. Pour rendre le corps absolument méconnaissable, les assassins l'avaient arrosé de pétrole, après l'avoir dépoillé de ses vêtements.

On est convaincu que l'assassiné était un affilié des nihilistes, exécuté par ses complices pour cause de trahison.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 décembre.

La Bourse est sensiblement meilleure au début, cette amélioration persiste jusqu'à la clôture du marché.

Le 3 0/0 débute à 78.37 1/2 pour rester à 78.50; l'amortissable gagne 10 centimes à 80.90; le 4 1/2 reprend à 108.90.

L'Italien est encore plus favorisé à 98.75.

Les valeurs éprouvent peu de variations.

Banque de France à 5.150.

Le Crédit Foncier est à 1,330 fr. à terme et au comptant. Les obligations sont suivies, leurs cours progressent de jour en jour.

Banque de Paris à 725.

Banque d'Escompte à 530.

La Société Générale en nouvelle reprise à 466.25.

Le Suez cote 1,855 et 1,860. La recette d'hier a été de 200,000 fr.

Banque Ottomane à 596.25; Turc à 8.27; Egypte à 323.75.

Les chemins français sont délaissés: Nord à 1,657.50; Lyon à 1,232.50; Orléans à 1,320; Midi à 1,180; Est à 771.25; Ouest à 835.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Élection des délégués sénatoriaux.

Le Conseil municipal de Saumur s'est réuni hier, à midi, pour procéder à l'élection de douze délégués et de trois suppléants pour la nomination d'un sénateur en remplacement de M. Joubert, décédé.

Le Conseil était presque au complet, il n'y avait d'absents que M. Poitou, qui s'est excusé par lettre, et M. Guédon.

M. Boisson a été nommé secrétaire de la séance.

M. Combier a donné lecture de la nouvelle loi en ce qui concerne l'élection des délégués et de l'arrêté préfectoral.

M. le Maire fait l'appel nominal de tous les conseillers pour déposer leur bulletin dans l'urne. Conformément à la loi, M. Guédon ne s'étant pas excusé et pouvant arriver d'un instant à l'autre, le scrutin est resté ouvert pendant une heure, et ce n'est qu'a-

de tout; mais je sais aussi que votre dévouement est à la hauteur des circonstances.

» Daignez agréer, etc. »

— Du danger! s'écria M^{me} Robain, très-émue. Pourquoi du danger? Il est inutile que tu exposes ta vie, mon ami.

— Je ferai mon devoir, répondit M. Robain; mais tranquillise-toi, mon amie, il n'y a pas autant de danger qu'on croit. Rouget n'est pas un méchant homme.

— Il n'est donc pas pris?

— Mais non, sans cela...

— Alors je ne comprends plus.

— Tu vas comprendre de suite. Voici la seconde pièce :

COUR IMPÉRIALE D'ANGERS
Cabinet de
M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL

A Monsieur le commissaire de police
du canton de Durtal :

« Vous trouverez ci-jointes, monsieur, les pièces nécessaires à la signification de l'arrêt portant condamnation à mort de l'assassin des gendarmes Ravelle et Pennegat, le braconnier Rouget... »

— Quoi! s'écrièrent d'une seule voix M^{me} Robain, M. Mauduit et le père La-Saisie; quoi! Rouget est condamné à mort?

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

près ce laps de temps que le bureau a pu procéder au dépouillement.

Le Maire déclare que les électeurs présents étant au nombre de 24, la majorité absolue nécessaire est de 13.

Au premier tour, 9 conseillers seulement sont élus par leurs collègues :

MM. Peton, par	22 voix
Piéron	22 —
Combier	22 —
Boisson	20 —
Poitou	19 —
Vinsonneau	17 —
Cholet	15 —
Poitevin	15 —
Renou	13 —

Viennent ensuite MM. Luard, Rolland, Ploquin, Guédon, Milon, Terrien, Lemarinier.

Le 2^e tour de scrutin est ouvert pour l'élection de 3 délégués. D'après la loi, la majorité absolue est encore nécessaire.

Les voix se divisent et le dépouillement n'est favorable qu'à deux seulement :

M. Luard, qui obtient 18 voix, et M. Rolland, 13.

Les suffrages se répartissent ensuite entre MM. Langlois 12, Ploquin 9, Coutard 4, Lemarinier 3.

Enfin il faut recourir à un 3^e scrutin pour lequel, fort heureusement, la majorité relative suffit.

M. Langlois n'obtient en effet que 10 voix.

MM. Milon, Liénard, Lemarinier et Coutard viennent loin à la suite.

Avant de passer à l'élection des suppléants, M. le Maire demande à tous les élus s'ils acceptent le mandat qui leur est confié. Aucune réponse n'ayant été faite, tous sont déclarés par cela même acceptants.

Le Conseil procède aussitôt à l'élection des 3 suppléants, laquelle est régie par la même loi, c'est-à-dire que pour deux tours il faut la majorité absolue, et pour le troisième la majorité relative.

4^e tour : un seul est élu par 15 voix, M. Milon.

Les suffrages se répartissent entre MM. Coutard 10, Liénard 9, Lemarinier 8, Ploquin, Bonneau, Rivain, Doussain, chacun 5.

Le 2^e tour ne donne aucun résultat : MM. Coutard, Lemarinier, Liénard ne réunissent que 11 suffrages. Faute de deux points, ils restent sur le carreau.

Le 3^e tour, pour lequel la majorité relative suffit, met fin à la bataille.

M. Lemarinier arrive bon premier avec 16 points, et M. Liénard avec 11.

M. Coutard est en baisse, il n'obtient que 10 voix, au 2^e tour il en avait eu 11.

Il est 2 heures, le Maire lève la séance.

Ouf! chacun respire. L'enfantement a été pénible, mais ça y est. Il y a bien eu quelques visages blêmes qui, sous un rire jaune, dissimulaient mal le désappointement qu'éprouvaient leurs personnages de n'avoir pas été délégués par leurs collègues pour nommer le sénateur. Mais qu'y faire? Le législateur eût mieux fait de confier ce mandat à tous les conseillers. Il n'y aurait pas eu de mécontents, chez nous du moins.

En résumé, les délégués sont : MM. Peton, Piéron, Combier, Boisson, Poitou, Vinsonneau, Cholet, Poitevin, Renou, Luard, Rolland et Langlois.

Les suppléants : MM. Milon, Lemarinier et Liénard.

ELECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL.

Hier a eu lieu l'élection d'un conseiller général dans le canton de Vihiers.

En voici le résultat :

M. de la Selle 4,944 |

M. le docteur Mary 4,995 élus. |

Au mois d'août dernier, le docteur Mary avait été nommé conseiller d'arrondissement par 2,250 voix. Depuis quatre mois, il a donc perdu 255 voix, malgré la pression des diverses administrations.

Hier, avec un déplacement de vingt et quelques voix, le résultat eût été tout autre.

Les républicains, lorsqu'ils ne sont pas battus, ne sont plus élus aujourd'hui que par des majorités dérisoires.

A QUOI SERVENT LES MUSIQUES MILITAIRES.

Nous lisons dans le *Petit Courrier*, d'Angers :

« On nous rapporte que, mardi dernier, après la célébration du mariage de M. Norbert Rodière, secrétaire-général de la préfecture, et de M^{me} Marie Brun, la musique du 2^e régiment d'artillerie-pionniers est allée donner une aubade aux nouveaux époux, dans la cour de l'hôtel habité par M. Brun, trésorier-payeur-général.

» Nous serions curieux de savoir à quel titre cette musique s'est fait entendre dans la circonstance.

» Est-ce que l'autorité militaire, qui refuse le concours de ses musiciens pour les solennités religieuses, va les mettre désormais à la disposition des fonctionnaires qui auront une fête quelconque à célébrer dans leur famille?

» Et tout dignitaire opportuniste aura-t-il droit à un concert militaire et gratuit, chaque fois qu'il jugera à propos de se marier, de divorcer, de devenir père, repère, grand-père ou bis-aïeul?

» Il serait bon, croyons-nous, que le public fût renseigné à cet égard. »

APPROVISIONNEMENT OBLIGATOIRE DES MÉNAGES D'INSTITUTEURS.

C'est une nouvelle doctrine que préconise le préfet de la Loire-Inférieure.

Voici à quelle occasion :

Un jour, il advint que M. Calusse, toujours bien inspiré, imposa à la commune de Frossay, arrondissement de Paimbœuf, et cela malgré le Conseil municipal, malgré les électeurs, malgré les contribuables, et surtout malgré les pères de famille, une école laïque communale.

Cette mesure mécontenta comme de juste la population.

Les bons et paisibles habitants de Frossay ne répondirent pas à cet acte d'hostilité par des violences.

Oh! non. Ils gardèrent leurs enfants et firent le vide autour de l'instituteur.

Les marchands, usant de leur droit, lui refusèrent des fournitures.

Les bouchers furent de ce nombre.

Devant ce dernier refus, force fut à ce fonctionnaire de s'approvisionner de viande au loin.

Les bouchers avaient-ils tort?

Étaient-ils libres d'agir ainsi?

Aucune loi ne s'y oppose.

Les lois existantes elles-mêmes sont muettes à cet égard.

Instruite de cette situation critique, l'autorité préfectorale intervint; elle invita le maire à faire cesser cet état de siège, sinon à y porter remède par voie de réquisition auprès des bouchers récalcitrants.

M. le maire de Frossay répondit aussitôt par dépêche télégraphique à M. le sous-préfet qu'il était tout prêt à prendre les mesures nécessaires, mais qu'il désiroit connaître le texte de loi qui pouvait les autoriser.

M. Fleuriot ne reçut pas de réponse et s'abstint jusqu'à ce qu'il plût à ce fonctionnaire de lui indiquer la loi applicable en la circonstance.

Il attendait depuis plusieurs jours, lorsque le sous-préfet daigna enfin écrire une longue lettre, dans laquelle il lui reprochait avec une vertueuse indignation d'avoir manqué à tous ses devoirs en n'usant pas de son influence et, à défaut, de son autorité pour contraindre les bouchers à fournir chaque semaine de la viande à l'instituteur.

La lettre était blessante, presque injurieuse. M. Fleuriot aurait pu la retourner; il n'en fit rien. Il se contenta dans sa réponse de réfuter plusieurs des assertions du sous-préfet de Paimbœuf. Le maire de Frossay reconnaissait le devoir qui lui incombe de veiller aux écoles publiques, mais non celui de pourvoir aux approvisionnements du ménage de l'instituteur.

« L'attitude que j'ai prise dans ces circonstances, dit en terminant M. Fleuriot, j'ai cru devoir la prendre, et je suis décidé à la conserver, parce que la liberté du commerce doit passer avant quelques utilités insignifiantes. Du reste, contrairement aux renseignements qui vous sont fournis, personne n'attaque ni les instituteurs imposés, ni leurs écoles. L'indifférence publique est tout ce dont ils pourraient se plaindre; mais la liberté des pères de famille doit être respectée avant tout. »

M. le préfet de Nantes a répondu à cette lettre par un arrêté de suspension d'un mois.

Nos lecteurs, instruits des faits, penseront comme nous que la justice administra-

tive, juge et partie dans sa propre cause, ne réussira pas à faire ratifier par le bon sens public une pareille mesure.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que M. Fleuriot est plus que jamais entouré des sympathies de la population. — Nous ne voyons pas quel profit politique en pourra tirer M. Catusse et l'instituteur de Frossay.

Publications de mariage.

Joseph Elet, cavalier de manège (veuf), et Louise Fessart, cuisinière, tous deux de Saumur.
Eugène Hériaux, tonnelier, et Pauline Cheuau, couturière, tous deux de Saumur.

LA CHAPELLE DU PRIEURÉ DE S'-ETIENNE DE LA BREILLE.

Sa transformation en église paroissiale aux XVI^e et XVII^e siècles.

(Suite. — Voir l'Echo Saumurois du 29 octobre 1884.)

Dans le *Dictionnaire historique de l'Anjou*, publié en 1874 par M. Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, nous avons lu sous la rubrique : *La Breille* :

« L'ancienne église a été vendue à M. Ratouis qui l'a réunie à son domaine. C'était une construction informe des XV^e et XVI^e siècles dont le chœur est conservé en chapelle. »

Plus loin, l'auteur ajoute :

« Le prieuré est l'habitation actuelle de M. Ratouis, la chapelle distincte de l'église paroissiale et plus informe encore a été complètement rasée. »

Tout en reconnaissant la valeur de l'œuvre de M. Port, qu'il nous soit permis de relever ici, après un examen approfondi, trois erreurs nées d'une confusion dans l'origine des divers bâtiments qui ont composé, successivement, l'ancienne église de la Breille :

- 1° La chapelle du prieuré n'était point distincte de l'église paroissiale ;
- 2° Elle n'était pas plus informe encore dans sa construction ;
- 3° Elle n'a pas été complètement rasée.

II

La chapelle primitive du prieuré, comme nous l'avons écrit précédemment, a été mutilée, encombrée par des annexes en maçonneries de tuffeaux informes, mais son chœur et sa nef, bâtis en *moyen appareil* du XIII^e siècle, existent encore en grande partie; ils ont formé, l'un et l'autre, le berceau de l'église paroissiale.

Voici ce que nous écrivions le 16 janvier 1868, dans l'*Echo Saumurois*, sous le titre de : *Considérations historiques et archéologiques sur la commune de la Breille* :

« Puisque nous avons nommé la vieille église, disons en quoi elle consiste. Le chœur, qui est la partie ancienne de ce bâtiment, est formé par un plan carré surmonté d'une voûte à nervures prismatiques; ces nervures accusent la fin du

XVI^e siècle. Il a dû servir à l'origine de chapelle particulière au prieuré.

» La nef principale, bâtie postérieurement au chœur et allongée à différentes reprises, est une œuvre informe de pierres et de moellons sortis, dit-on, des ruines du château de la Salandrière, dont il sera parlé.

» Une chapelle latérale, du même genre que la nef et de la même provenance en matériaux, a été flanquée à la droite du chœur, qui a été percé pour communiquer avec elle. La nef comme la chapelle sont surmontées d'une voûte lambrissée en bois de merrain.

» Enfin une sacristie a été élevée en bas-côté à la gauche du chœur, etc. »

III

Pour compléter ces données, nous ajouterons que la porte d'entrée de la chapelle primitive, alors qu'elle n'était qu'un simple oratoire pour le prieur, se reconnaît dans la partie du mur latéral (nord) construit en *moyen-appareil*.

Cette porte, qui donnait accès par la nef, se trouve quelque peu enfouie à l'extérieur, par suite des inhumations pratiquées, selon un antique usage, alentour de l'église : les registres de l'état civil de la Breille, remontant à 1640, en font foi.

Prolongée vers l'ouest au XVI^e siècle, la nef de la chapelle du prieuré fut couronnée d'un campanile en charpente recouvert d'ardoises, destiné à recevoir la cloche baptisée plus tard en 1604, comme l'atteste l'inscription citée dans notre dernière étude.

Ce campanile, en état de ruines, a été démolé par nous en 1868; la croix de fer qui le terminait a été replacée au sommet du pignon oriental du chœur, restauré et conservé en chapelle.

Dans ce but, le chœur a été séparé de la nef entière, et, pour y accéder, nous avons converti en porte une croisée de la sacristie, adossée contre le mur du nord en 1771.

IV

C'est en opérant ce changement que nous avons découvert, sous un bloc de chaux, une pierre portant cette inscription, citée dans nos *Considérations historiques et archéologiques* et reproduites dans le *Dictionnaire historique de l'Anjou* :

J'AI ETE PAUZEE LE 24 OCTOBRE 1771
PAR LE S^r J. MARAIS CURE DE LA BREILLE.

En même temps que nous faisons cette découverte, le maçon employé à l'œuvre trouvait, dans les décombres, un *sou neuf*, en bronze, à l'effigie du roi Louis XV et portant la date de 1771.

Nous pensons que cette pièce de monnaie a dû être placée, suivant l'usage, pour perpétuer le souvenir de la construction de cette sacristie.

Nous l'avons recueilli et classé avec d'autres monnaies et médailles antiques trouvées au fur et à mesure des travaux de restauration.

Nous les décrivons à l'appui de nos recherches ultérieures.

(A suivre.) **PAUL RATOUIS.**

BIBLIOGRAPHIE

La SEMAINE ILLUSTRÉE, ancien *Messenger de la Semaine* (30^e année), est une revue élégante, littéraire et instructive. Sous la direction de M. Armand de Bonviller; notre ancien confrère de l'Union, elle reste fidèle aux grands principes politiques et religieux. La finesse de ses gravures, l'intérêt de ses romans choisis avec soin en font un charmant cadeau d'étrennes. Rappelons que la *Semaine illustrée* publie en ce moment MORITURI, œuvre de l'écrivain polonais, Kraszewski, encore inédite en France.

S'adresser à M. OUDIN, éditeur, 17, rue Bonaparte, Paris. Un an, 12 fr.; départements, 14 fr. Deux beaux volumes par an.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8^e, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'*Histoire de France*, 133 fr.; l'*Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8^e. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8^e, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

AUX ARMES DE SAUMUR

Ancienne Maison MENIER, fondée en 1780

E. TROUVÉ, Confiseur

22 et 24, rue St-Jean, et rue Cour-St-Jean
S A U M U R

La CONFISERIE FINE si recherchée, les délicieux MARRONS GLACÉS, les BONBONS FINS de toutes sortes, ainsi que la Pâtisserie, tout est préparé à la maison Trouvé, laquelle, seule à Saumur, fabrique la Confiserie.

Le public a donc tout avantage à faire ses achats à la Confiserie TROUVÉ, où l'on trouvera également la plus belle variété d'objets de fantaisie pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An. — Le tout à des Prix modérés.

Confiserie TROUVÉ, 22-24, rue St-Jean.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 22 décembre 1884,

La Traviata

Grand opéra en 4 actes, traduction française de M. E. Dupré, musique de VERDI.

Distribution :

Rodolphe d'Orbel.....	MM. Grandville.
Georges d'Orbel.....	Dechesne.
Le docteur.....	Pascaud.
Le baron Raynal.....	Bastin.
Le vicomte.....	Demon.
Le marquis d'Orbiguy.....	Boucher.
Un valet.....	Asmière.
Violetta.....	M ^{mes} Dorian.
Clara.....	Dalbrét.
Annette, femme de chambre...	Marie Soll.

Amis de Violetta et de Clara, bohémiens, maldors et serviteurs.

On commencera par :

UN MARI DANS DU COTON

Comédie-vaudeville en 1 acte, par M. L. Thiboust.
Distribution : Clapier, M. Lamy. — Césarino, M^{lle} Marie Soll.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

VIENT DE PARAITRE :

L'ALMANACH-JOURNAL

REVUE MENSUELLE

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel ALCYON, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

Tous les jours, de 9 à 6 heures.

LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT.—Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

53 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MARIELE

» Abrutie, effarée, étourdie de tout ce luxe, j'arrivais à l'hébètement complet. Mes épreuves, cependant, ne faisaient que commencer, je n'étais pas au bout.

» Lady Haberdal, écartant la draperie d'une portière opposée à l'autre entrée du salon, me mena dans une rotonde meublée d'un divan de cuir turc, d'un hamac et d'un guéridon en laque. Des espaliers de jasmin la tapissaient; elle était carrelée de teinte verte pâle. Sur les fenêtres vitrées de glaces rosées des jalousies à lames de sandal espacées s'abaissaient, laissant entrevoir une serre découverte remplie de plantes tropicales.

» Raymond, la demoiselle qui m'avait dit être à mes ordres, disposait des peignoirs et étalait une natte à terre.

» Une jeune paysanne napolitaine, en jupon rouge, rayé de bleu, ayant sur la tête une coiffe rappelant la cornette coquette des Lamballaises des Côtes-du-Nord en Bretagne, la secondaient. Elles se mirent en devoir de me déshabiller. Je refusai leur service, honteuse qu'elles prissent cette peine.

» — Déshabillez-la, leur ordonna Lady Haberdal. — Laisse-la faire, me dit-elle, c'est l'ouvrage de la femme de chambre et de ta coiffeuse. Raymond, reprit ma tante se tournant vers la demoiselle, suivez vos instructions à la lettre; les avez-vous reçues de la comtesse Amine?

» — Nous les avons reçues, milady, et nous nous empressons de les suivre, répondit-elle en s'inclinant.

» En moins de dix minutes, ma robe, mes vêtements me furent enlevés, l'on me massa les cheveux, on m'entoura d'un peignoir de mousseline et une robuste Italienne, que Raymond sonna, vint d'une pièce voisine me soulever sur ses bras et me transporter dans une salle peu grande, à colonnettes, ne contenant qu'une cuve de marbre blanc, des jets d'eau aux angles et un parterre de fleurs d'héliotrope, de réséda, de violettes et de roses : c'étaient les bains. L'Italienne trempa sa main dans l'eau pour s'assurer qu'elle était à la température convenable et qu'aucun pli ne froissait le linge bordé de dentelles qui garnissait la cuve, puis elle m'y plongea. La molle tiédeur de l'air, le bain parfumé d'essence et battu avec une pelle d'argent détendirent mes membres, mais affaiblirent mes forces. Lady Haberdal s'en apercevant à ma pâleur, fit un signe à la Napolitaine, qui me présenta un verre de vin blond comme l'ambre, sucré et doux. Je le bus et m'en trouvai bien.

» Quand on m'eut baignée, l'Italienne me sortit de la baignoire, m'épongea le corps, m'enveloppa dans un cachemire et me reporta dans la rotonde où elle m'étendit sur le divan. Là, elle plaça un coussin sous ma tête, un sous mon coude, un sous mes pieds qu'elle chaussa de petites pantoufles fourrées de cygne, et se retira. Succombant à une somnolence causée par l'assouplissement des muscles après le bain et l'enivrement des parfums qu'exhalèrent les fleurs de la serre, et qui n'eussent pas été respirables si l'on n'avait ouvert les fenêtres, je m'endormis profondément.

XXI

» A mon réveil, lady Haberdal sonna de nouveau les femmes. Elles me jetèrent une pelisse sur les épaules et me ramenèrent à mon appartement pour m'habiller, car le premier coup de cloche du dîner avait sonné la toilette.

» Ma tante m'avait bien dit qu'il me restait tout à voir, que je n'avais encore rien vu de mon appartement. Le hodoir où l'on me conduisit dépassait en magnificence le luxe du salon. Il est tendu de foulards de Chine rose pâle, que recouvre une guipure de Venise d'un merveilleux dessin. Un tapis parsemé de roses roses et de roses blanches, si moelleux que les pieds s'y enfonçaient comme dans l'herbe d'une prairie, était fixé au parquet. Les fauteuils, le canapé, les meubles étaient assortis à

la tenture. Ce rose, ce blanc, ces guipures, cette soie, c'était si frais, si doux, si joli, si tendre, qu'on ne pouvait se lasser d'en admirer l'effet.

» Je m'assis devant une table de marbre drapée de meusseline et ruchée de rubans comme l'autel du reposoir à la Fête-Dieu; une petite glace s'encadrait au fond des rideaux de guipure. Une glace, paraît-il, ne suffisait pas; les femmes de chambre roulèrent à ma droite, à ma gauche, derrière moi, trois monumentales psychés montées sur des griffes de tigre dont la corne était en ivoire. Sans me retourner je pouvais m'y mirer de la tête aux pieds, de tous les côtés à la fois.

» On procéda ensuite aux préliminaires de ma toilette. Leone, la Napolitaine, rangea symétriquement sur l'espèce d'autel les pièces d'orfèvrerie en vermeil d'un nécessaire; les éponges, les flacons d'essence, les pommades, les peignons, les brosses, les limes, les poudres, les serviettes, bref ! l'innombrable quantité d'ustensiles et de produits qu'emploient les femmes de la ville pour entretenir leur fraîcheur et faire valoir leur beauté.

» Tandis qu'agenouillée elle me polissait les ongles et me blanchissait les mains à la pâte d'aman-de, lady Haberdal et Raymond examinaient, vêtement après vêtement, chaque article de mon trousseau londonien, que Juana, l'Italienne, déballait des caisses.

(A suivre.) **AUGUSTA COUPEY.**

A VENDRE
BEAU JARDIN
 Maisonnette et onze ares
 Enclos de murs,
 Rue de l'Abattoir,
 Dépendant de la succession de
 M. Noël Girard.
 S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE
 A L'AMIABLE
UNE MAISON
 Au hameau de Riou, près Saumur,
 Avec remise, écurie et jardin planté
 d'arbres fruitiers.
 S'adresser, pour traiter, à M^e GAU-
 TIER, notaire à Saumur. (876)

A LOUER
ANCIENNE MAISON LAVOYE
 Actuellement restaurée à neuf,
 Rue Basse-Saint-Pierre.
 S'adresser à M. GOULARD, rue Far-
 deau, ou à M^e CHICOTEAU, notaire à
 Loudun, propriétaire de cette maison.

A VENDRE
 Un JARDIN, situé sur la route de
 Saint-Lambert, avec une MAISON,
 contenant deux chambres et un
 hangar.
 S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A VENDRE
UN PRESSEUR TROYEN
 Tirant de 8 à 12 barriques.
 S'adresser à M. Marie Porrou, à la
 Rochecoutant, commune de Tigné,
 par Vihiers. (877)

A CÉDER
 Pour cause de décès,
UNE MAISON DE VINS
 Eaux-de-vie, Liqueurs,
 Dans le département de Maine-et-Loire
 Bonne clientèle.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 Une BELLE JUMENT bai-cerise,
 taille 1 mètre 56, prenant cinq ans
 au mois de mai.
 Bonne occasion.
 S'adresser à M. BALME, quai de
 Limoges, 14, Saumur. (947)

A VENDRE
UNE JUMENT
 4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.
 S'adresser à M. PICHON, Levée-
 Neuve, près Saumur. (918)

A VENDRE
JUMENT DE SELLE
 Pur sang, 6 ans.
 S'adresser au bureau du journal.

Cie G^{le} TRANSATLANTIQUE
 Il sera payé, à partir du 2 janvier
 prochain :
 A la Banque Transatlantique, 3, rue
 Halévy, Paris ;
 A la Société Générale, au Crédit
 Lyonnais et dans leurs succursales :
 Un acompte de :
 Fr. 15, » par action nominative ;
 Fr. 14,525 par action au porteur
 (coupon n° 47) ;
 Un intérêt semestriel de :
 Fr. 12,125 par obligation nomina-
 tive ;
 Fr. 11,652 par obligation au por-
 teur (coupon n° 10).

Fêtes de NOËL et du JOUR de l'AN
L'ÉPICERIE PARISIENNE
MAISON TARODE
 Met en vente :
 Un grand choix de Nouveautés en
 Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires,
 Boîtes à Thé, Laques, Porcelaines,
 Vannerie, Crêches, Sabots et Bûches
 de Noël, Fondants unis et fourrés,
 Chocolats, Dragées, Pralines, Li-
 queurs, Spiritueux et Vins de Dessert.

Tous ces Articles sont de premier
 choix et vendus aux prix les plus
 réduits. (963)

LA MAISON
MENIER-GUÉRET
 20, rue de Lorraine, Saumur,
 A l'honneur de prévenir MM. les
 Entrepreneurs de charpente, menui-
 sserie, couvertures, etc., qu'elle tient
 à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD
 Débité de toutes dimensions
 Spécialité de parquets Sapin du
 Nord, en tous genres.
 Prix très-modérés.

AUX ÉLÉGANTS
CHÉMISERIE MODÈLE
M. MONTEL
 43, rue du Portail-Louis, 43.
 La maison se charge des
RÉPARATIONS.

AVIS
 L'Usine à Gaz de Sau-
 mur se charge de faire toutes
 installations et fournitures d'ap-
 pareils d'éclairage et de chauffage
 par le gaz, moyennant une loca-
 tion mensuelle, variant de 0 fr.
 25 à 2 fr., suivant l'importance
 des objets loués, non compris le
 compteur. (732)

ON DEMANDE à acquérir, dans
 le département
 de Maine-et-Loire ou ses limites,
 Propriété de rapport, de 2 à
 250,000 francs.
 S'adresser à M^e GUYARD, notaire
 aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A Vendre ou à Louer
VASTE MAISON
 Place Saint-Pierre.
 S'adresser à M^e PINAULT, notaire,
 ou à M. PIRON, à Tours. (819)

CIDRES
 M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur
 d'informer sa nombreuse clientèle
 qu'il a, comme par le passé, des cidres
 nouveaux et des poirés de toute pre-
 mière qualité. Il tiendra également les
 vins blancs et rouges du pays.
 Magasins PICHAT, place du Roi-
 René. (831)

Construction d'appareils de Chauffage
 EN TOUS GENRES
OURTOULE-MARTRES
FUMISTE
 28, rue Brault, Saumur.
 Spécialité de Calorifères
 Cheminées marbre, faïence et tôle.

M. Henri LOWCAY, professeur
 d'Anglais, demande leçons. —
 Prix modérés.
 S'adresser, pour renseignements,
 à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY
 (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à
 « Plaisance », Bagnoux, près Saumur.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat
ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}
 5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour
 la QUINCAILLERIE. (919)

ON DEMANDE un apprenti et
 un garçon de course.
 S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME marié demande un
 emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME DE CONFIANCE de-
 mande à se placer, comme homme
 de peine ou pour le service d'une
 maison.
 S'adresser quai de Limoges, 57.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
 Et d'Agriculture progressive réunis
 28^e ANNÉE
 Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le
 meilleur marché et le plus varié de
 toutes les publications spéciales. Cha-
 que numéro contient un article rela-
 tant les principaux faits de la semaine.
 de nombreux articles et notes agri-
 coles, horticoles et de jardinage, une
 jurisprudence rurale des recettes hy-
 giéniques et d'économie domestique,
 ainsi que le cours détaillé des prin-
 cipales denrées, la cote des valeurs de
 bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spéci-
 mens, sur demande.
 Administration : 18, rue Dauphine,
 à Paris.

Etrennes 1885

Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique
 (Maison entièrement de confiance)

L. ENAULT

Rue Saint-Jean, 27 et 29,
SAUMUR

Assortiments entièrement renouvelés et considérablement augmentés

BON MARCHÉ INCONTESTABLE

Sérieuse diminution sur toute l'Orfèvrerie Ruoltz
 argentée sur métal blanc, au premier titre.
 15 0/0 au-dessous du prix du Tarif.

N.-B. — M. ENAULT, s'occupant activement des réparations
 d'Horlogerie, Bijouterie et d'Optique, offre toute garantie pour une
 bonne et prompt exécution.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS
 3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,
ANGERS

**SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,
 SAUMUR**

UN MILLION DE RECETTES

GRANDE ENCYCLOPÉDIE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, nouvelle édition ornée de 2,500 gravures.
 Renfermant 30 PLANCHES CHROMO, 10 COULEURS données gratis à tous les lecteurs
 Cette œuvre d'utilité résume les matières contenues dans des centaines
 d'ouvrages savants qu'il serait difficile et coûteux d'acquérir.

HYGIÈNE — MÉDECINE USUELLE — PHARMACIE DOMESTIQUE — JARDINAGE — ART
 VÉTÉINAIRE — GÉOMÉTRIE — HISTOIRE NATURELLE
 Pâtisserie, Cuisines bourgeoises, Confiserie, Falsification, Agriculture, Physique et Chimie,
 Connaissances usuelles, etc.

Un nombre considérable de recettes utiles — 50 centimes la série —
 une série par semaine.
 Réclamer chez tous les libraires la 1^{re} série vendue 10 centimes seulement à
 titre d'essai ou adresser 60 centimes à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard
 Saint-Michel, Paris, pour recevoir franco les séries 1 et 2.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des
 Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères.
 — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements
 du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage
 bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en
 caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de
 bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons,
 d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes du matin	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3 heures	8 minutes	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	11 10	
6	55	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 20	
9	13	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 28	
1	25	6 30	7 46	9 22	1 40	4 27	7 23	10 39	2 24	5 36	9 02	11 36	
3	33	6 38	7 54	9 30	1 48	4 35	7 31	10 47	2 32	5 44	9 10	11 44	
7	15	6 46	8 02	9 38	1 56	4 43	7 39	10 55	2 40	5 52	9 18	11 52	
10	26	6 54	8 10	9 46	2 04	4 51	7 47	11 05	2 48	6 00	9 26	12 00	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes du matin	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
3 heures	26 minutes	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	7 00	8 15	1 07	4 20	7 43	5 50	
8	31	6 53	8 12	2 02	4 50	8 41	7 50	9 10	1 19	4 30	7 57	6 38	
9	37	7 02	8 21	2 11	5 00	8 51	8 00	9 20	1 31	4 40	8 07	6 48	
12	48	7 10	8 29	2 19	5 10	9 01	8 10	9 30	1 43	4 50	8 17	6 58	
4	4	7 19	8 38	2 28	5 20	9 11	8 20	9 40	1 55	5 00	8 27	7 08	
7	14	7 28	8 47	2 37	5 30	9 22	8 30	9 50	2 07	5 10	8 37	7 18	
10	24	7 37	8 56	2 46	5 40	9 33	8 40	10 00	2 19	5 20	8 47	7 28	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.		MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	
		6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	7 00	8 15	1 07	4 20	7 43	5 50	
		6 53	8 12	2 02	4 50	8 41	8 00	9 20	1 19	4 30	7 57	6 38	
		7 02	8 21	2 11	5 00	8 51	8 10	9 30	1 31	4 40	8 07	6 48	
		7 10	8 29	2 19	5 10	9 01	8 20	9 40	1 43	4 50	8 17	6 58	
		7 19	8 38	2 28	5 20	9 11	8 30	9 50	1 55	5 00	8 27	7 08	
		7 28	8 47	2 37	5 30	9 22	8 40	10 00	2 07	5 10	8 37	7 18	
		7 37	8 56	2 46	5 40	9 33	8 50	10 10	2 19	5 20	8 47	7 28	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
 Hôtel-de-Ville de Saumur,